

jetée, \$500; Rustico—réparations au brise-lames, 500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Québec,—Baie Saint-Paul—réparations et améliorations au quai, \$3,500; Berthier—brise-glaces, \$3,000; Cap à l'Aigle—réparations et prolongement du quai, \$3,000; L'Islet—réparations au quai, \$600; Longueuil—réparations au quai, \$2,000; Lotbinière—nouveau quai, \$4,000; Montmagny—reconstruction du tablier du quai, \$4,000; écluse de la rivière du Lièvre—réparations, \$2,400; Rivière du Sud—ouvrages de protection, \$4,000; Saint-Valentin—nouveau quai et approche, \$5,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario,—Pénétanguishenc—réparations au quai, \$600; Port-Elgin—réparations au brise-lames, \$1,000; Port-Stanley, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les télégraphes, ligne aérienne et de câble sur les côtes de la mer et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent:—Pour relier l'île aux Coudres à la ligne de télégraphe de l'Etat sur la côte nord du Saint-Laurent, \$2,500; pour relier Saint-Alexis à l'anse Saint-Jean, ligne du Saguenay, \$4,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour payer à la veuve de feu Thomas Carbray, réparateur général des télégraphes qui fut accidentellement brûlé à mort le 14 avril 1896 à bord de la barge naufragée *Elsie*, une gratification égale à 3 mois de sa rémunération moyenne lorsqu'il était de service, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Nouvelles sommes requises pour la construction de phares et d'aides à la navigation, comme suit:—Trois nouveaux phares sur le lac des Bois; phare et sifflet de brume sur l'île du Pot-de-Fleurs, Baie Georgienne; feu d'alignement à Port-Stanley; aides à la navigation dans la Colombie-Britannique, y compris des phares et des sifflets de brume sur les Sœurs et à l'Entrée à Vancouver et feu au bout d'un mât à Chemainus, C.-B., et phare à Eastern-Harbour, Chéticamp, N.-E., \$15,100; pour payer les appointements de James Mitchell, ci-devant inspecteur des phares dans le Nouveau-Brunswick, du 1<sup>er</sup> octobre 1891 au 31 décembre 1891, étant la date entre sa suspension et la date de sa mise à la retraite, trois mois à \$100 par mois, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial:—Pour fournir un remorqueur pour le service de la malle en hiver entre le Cap Traverse, I.P.-E., et le cap Tormentine, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et à des steamers:—A ajouter à la somme de \$5,000 prévue dans le budget principal—la somme totale (\$8,000) à appliquer comme suit:—Le service devra être fait par deux steamers approuvés, comme suit: service quotidien entre Port-Mulgrave, Arichat et le cap Canso; quatre voyages par semaine entre Port-Mulgrave et Guysborough; deux voyages par semaine durant la saison de navigation entre Port-Mulgrave et Port-Hood, l'un de ces voyages devant se faire jusqu'à Margaree, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres (durant les négociations relatives à la ligne rapide) outre les \$25,000 prévues dans le budget principal; la somme totale de \$40,000 devant être appliquée comme suit:—Dans les mois d'été, un service entre Saint-Jean, Halifax et Londres connue jusqu'à présent; dans les mois d'hiver, des services directs de Saint-Jean à Londres et de Halifax à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur (durant les négociations relatives